



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



Saisie des données avec les logiciels de concours TOPAS et Schuler

LOS, P et numéro de puce («code de chip»)

Il est important que lors de l'enregistrement des inscriptions, la totalité des informations requises soit saisie, les enregistrements dont le LOS ou le P-No manque, doivent être rejetés, et cela est également valable pour l'absence de numéro de puce.

Un numéro de LOS se compose toujours de **6** caractères, un P-No (LTvert) lui, de **4** caractères.

Un numéro de puce se compose de **15** caractères et pour une puce implémentée en Suisse, commence toujours par les trois chiffres **756** ...

Nom du chien

Il y a toujours des conducteurs de chien qui inscrivent leur chiens sous un faux nom ou indiquent des désignations supplémentaires. Ici, seul le nom inscrit dans le LT fait foi.

Adjonctions au nom sont à proscrire lors de la saisie: exemple = Nero vom Schwarzen **dit Rambo**

Si un chien est inscrit avec un numéro de LOS, celui-ci doit également posséder un affixe complet, un enregistrement avec LOS 456736 **Nero** ne peut donc pas être correct.

LT vert

Seul le nom inscrit dans le LT est correct, les noms inventés (fictifs) sont à corriger.

Si dans le LT „Bâtard“ est inscrit pour la description de la race, celle-ci devra également être saisie lors de l'enregistrement avec le logiciel.

Adresse

L'adresse complète du conducteur de chien doit être saisie.

Dans le cas où vous décidez d'autoriser la saisie incomplète d'une inscription de concours, il est impératif que les données manquantes ou incomplètes soient saisies ultérieurement avec le logiciel TOPAS ou avec celui de Schuler.

Avec la remise du LT, vous êtes en possession de ces données et pouvez facilement les vérifier.

En générale après le début du concours, le Juge de concours doit sur la base du LT, s'assurer que toutes les données saisies soient de nouveau vérifiées et si nécessaire corrigées.

Le logiciel de contrôle de la CTUS vérifie le contenu de toutes les données non acceptées, actuellement 70 % des données relatives aux chiens doivent être à nouveau traitées et corrigées.

Les données des participants ayant pris le départ d'un concours restent enregistrées dans le système et sont à nouveau disponibles pour le prochain concours, il est donc dans l'intérêt du Juge de Concours que ces données soient correctement enregistrées.

Pour toutes questions, veuillez-vous adresser au contrôleur de la CTUS, andreas.steinacher@tkgs.ch

Le contrôleur de la CTUS vous remercie pour votre collaboration.
Andreas Steinacher